



Paris, le 7 juin 2010

COMMUNIQUÉ

Contrôle par la Cour des comptes du service de protection des hautes personnalités

Suite à la publication d'articles de presse évoquant l'existence d'un « rapport » sur le service de protection des hautes personnalités, la Cour des comptes apporte les précisions suivantes :

Il s'agit d'un **relevé d'observations provisoires, qui n'engage pas la Cour des comptes à ce stade**, car il a été adressé notamment au ministère de l'Intérieur dans le cadre de la procédure de contradiction.

La Cour des comptes ne commente pas les relevés d'observations provisoires. La Cour observe en outre que **certaines éléments publiés dans la presse ne figurent pas dans son relevé d'observations provisoire.**

La Cour déplore tout particulièrement que des noms de personnalités aient été divulgués à ce stade de la procédure, sans que toutes les garanties liées à la procédure contradictoire aient pu produire leurs effets.

Contact presse : Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse
Tél : 01 42 98 55 77 – dgettliffe@ccomptes.fr
Dorine BREGMAN – Directrice de la communication
Tél : 01 42 98 98 09 - dbregman@ccomptes.fr